

**CRISE DÉCLENCHÉE PAR
LES ATTENTATS DU 11
SEPTEMBRE**
**Les préoccupations sécuritaires
menacent les droits fondamentaux
de la personne humaine dans le
monde entier**

Index AI : IOR 50/002/02

« *Le respect des droits humains est profondément remis en cause dans le monde entier par les mesures prises par les gouvernements à la suite des attentats commis le 11 septembre 2001 aux États-Unis* », a déclaré Amnesty International dans un rapport publié ce jour (vendredi 18 janvier 2002), à l'approche d'une réunion dans le cadre de laquelle le Conseil de sécurité des Nations unies examinera le travail accompli par le Comité contre le terrorisme.

Cette instance a été créée par le Conseil de sécurité à la suite des attentats du 11 septembre, afin de veiller à l'adoption par les États des mesures de vaste portée jugées nécessaires par le Conseil pour combattre le « terrorisme ». Aujourd'hui, le Comité commence à examiner plus de 100 rapports dans lesquels les États rendent compte des initiatives prises en la

matière.

Dans une lettre ouverte, la secrétaire générale d'Amnesty International, Irene Khan, a exhorté les membres du Conseil de sécurité à prendre des mesures concrètes afin de veiller à ce que les États s'acquittent de leurs obligations et adhèrent aux normes internationales en matière de droits humains dans le cadre de ce processus. « Sans quoi, il y a tout lieu de craindre que les considérations sécuritaires ne l'emportent sur les droits de la personne humaine, ce qui est d'ailleurs déjà le cas dans certains pays », a indiqué la secrétaire générale de l'organisation.

Aucun des six experts que le Comité a désigné pour l'assister dans sa tâche de contrôle n'est spécialisé dans les droits humains. Amnesty International appelle par conséquent le Conseil de sécurité à demander au Comité contre le terrorisme de désigner un spécialiste du droit international, y compris des questions relatives aux droits humains, pour qu'il l'aide à contrôler les mesures prises par les États, et d'indiquer de manière précise aux gouvernements com-

ment ils peuvent respecter les normes internationales relatives aux droits humains tout en mettant en œuvre des mesures de lutte contre le « terrorisme ».

« Un certain nombre de gouvernements ont adopté de nouvelles lois incompatibles avec les normes relatives aux droits humains, tandis que d'autres appliquent des dispositions déjà en vigueur, pour réprimer les activités de l'opposition », a ajouté Amnesty International.

Le rapport publié aujourd'hui par l'organisation montre clairement l'urgence de la situation. Ce document intitulé *Rights at risk* [Les droits humains en danger] rend compte de violations des droits fondamentaux ayant pour origine les dispositions « antiterroristes » prises par les États dans le monde entier, tant avant qu'après les attentats du 11 septembre. Ces dispositions permettent notamment :

- de maintenir indéfiniment des personnes en détention sans inculpation ni jugement ;
 - de placer des individus en
- <http://www.web.amnesty.org/ai.nsf/recent/ACT300012002?OpenDocument>
- le résumé de ce rapport (en

détention au secret, ce qui favorise le recours à la torture ;

- de juger des suspects au mépris des normes internationales d'équité ;

- de porter atteinte aux droits aux libertés d'expression, d'association et de réunion.

« Lorsque la sûreté d'un État et la sécurité de ses ressortissants sont menacés, il est essentiel que les normes relatives aux droits humains et la légalité soient respectés, a souligné Amnesty International. Le respect de tous les droits de la personne humaine est le seul moyen de garantir véritablement la sécurité de tous. » _

Pour en savoir plus, vous pouvez obtenir un exemplaire des documents suivants auprès du Service de presse d'Amnesty International, ou les consulter sur notre site web aux adresses indiquées ci-dessous :

- le rapport *Rights at risk* [Les droits humains en danger] :

anglais) :

http://web.amnesty.org/web/content.nsf/pages/gbrrigh tsatrisk_summary

- la lettre ouverte adressée aux
membres du Conseil de sécurité (en
anglais) :

[http://web.amnesty.org/web/content.nsf/pages/gbrrigh
tsatrisk_openletter](http://web.amnesty.org/web/content.nsf/pages/gbrrigh
tsatrisk_openletter)

Pour obtenir de plus amples
informations, veuillez contacter le
Service de presse d'Amnesty
International, à Londres, au +44
20 7413 5566 ou consulter notre
site web : <http://www.amnesty.org>